

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20231212-023****du 12 décembre 2023****n°023****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (23) :**

Jean-Pierre ABELIN, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIFFONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Isabelle MIGUET, David SIMON.

**POUVOIRS (10) :** Michel DROIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN

Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL

Flavy FRUCHON donne pouvoir à Evelyne AZIHARI

Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT

Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY

Isabelle DUCHET donne pouvoir à Anne-Florence BOURAT

Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE

Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Manuel COSTA NOBRE

Stéphane VERDIER donne pouvoir à Isabelle MIGUET

Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Hubert PREHER

**EXCUSES (6) :** Maryse LAVRARD, Frédérique NAUD-COLAS, Thomas BAUDIN, Elsa FARHAT

Michel FRESNEAU, Jacques MELQUIOND

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

**RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Dispositif adulte-relais - recrutement en contrat aidé**

Dans le cadre du dispositif adultes-relais visant à lutter contre toutes les formes d'exclusion dans les quartiers en difficulté notamment par des interventions de proximité dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires par des contrats urbains de cohésion sociale, les collectivités peuvent recourir à des contrats aidés type contrats adultes-relais.

Ce contrat d'insertion permet à des personnes répondant à des conditions d'âge et de résidence, à savoir :

- avoir au moins 30 ans;
- résider dans un quartier prioritaire de la ville;
- être sans emploi ou bénéficier d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans

l'Emploi et éloignées de l'emploi, d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité comme : accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social; informer et accompagner les habitants dans leurs démarches; faciliter le dialogue entre services publics et usagers (notamment entre parents et services accueillant leurs enfants); aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue; faciliter le dialogue inter-générationnel, accompagner et renforcer la fonction parentale en soutenant les initiatives prises par les parents ou en leur faveur; renforcer la vie associative, développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

La collectivité s'engage à accompagner le bénéficiaire du dispositif adulte-relais dans un projet professionnel en l'encadrant et en l'accompagnant par la prise en charge d'un parcours de formation et dans la définition et la mise en œuvre d'un projet professionnel.

À la date du 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'aide financière de l'État par poste de travail à temps plein s'élève à 21 246,52 € et sera réactualisée chaque année.

Aussi, dans ce cadre, il est proposé le recrutement d'un médiateur citoyenneté et vie locale pour une durée de trois ans renouvelable une fois, qui assurera les missions suivantes :

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20231212-023****du 12 décembre 2023****n°023****page 2/2**

- animer et accompagner le conseil citoyen d'Ozon : préparation de l'ordre du jour avec les membres, animation de réunion, rédaction de compte-rendu, appui aux projets que souhaite porter le conseil, appui au recrutement de nouveaux membres ...
- soutenir la dynamique collective du jardin partagé : accompagnement du collectif de jardiniers, aide à la structuration, mise en place d'actions avec les acteurs locaux
- favoriser et accompagner des initiatives d'habitant.es (individuelles ou collectives), en lien avec les autres associations du territoire et les institutions
- repérer / être en veille sur les situations problématiques au sein du quartier ;
- comprendre les enjeux prioritaires du quartier ;
- orienter et mettre en relation les personnes vers des institutions ou associations partenaires ;
- faciliter l'accès aux droits des habitants ;
- repérer les besoins collectifs qui pourraient donner lieu à une mobilisation ;
- susciter et accompagner des projets d'animation de la vie sociale dans le quartier, en lien avec d'autres associations du quartier (animation en pied d'immeuble, action inter-associations, événements...) ;
- contribuer à des actions de convivialité dans le quartier, proposées par les habitants.

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** l'instruction LOGV1834887J du Gouvernement du 8 février 2019 relative au déploiement des dispositifs adultes-relais et FONJEP dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,**VU** la circulaire ministérielle D20007104 du 10 juin 2020 relative au Plan quartiers d'été 2020,**CONSIDÉRANT** le besoin recensé au sein du service Développement social et solidaire,

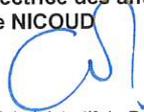
Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise la création d'un poste dans le cadre du dispositif adulte-relais; pour une durée de trois ans renouvelable une fois, dont le montant de rémunération brut annuel sera de 24 744 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget principal.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICQUOD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)